



C/2024/898

17.1.2024

Publication d'une communication relative à l'approbation d'une modification standard concernant le cahier des charges d'une dénomination dans le secteur vitivinicole visée à l'article 17, paragraphes 2 et 3, du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission

(C/2024/898)

La présente communication est publiée conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission ⁽¹⁾.

COMMUNICATION RELATIVE À L'APPROBATION D'UNE MODIFICATION STANDARD

«Limburg»

PGI-NL-A0961-AM06

Date de la communication: 17.10.2023

DESCRIPTION ET MOTIFS DE LA MODIFICATION APPROUVÉE

Modification de la description et motivation

Cette modification modifie les variétés à raisins de cuve autorisées pour l'IGP Limburg figurant dans le cahier des charges et le document unique et constitue une mise à jour suivant les pratiques.

Description et motifs

Description

Sept variétés ont été ajoutées à la liste des variétés autorisées pour cette IGP, à savoir:

Pinot Grigio

Accent N

Allegro N

Bolero N

Saphira N

Divicio N

Divona B

Motifs: de nouvelles variétés à raisins de cuve sont mises au point et, lorsqu'elles sont admises, elles sont ajoutées au catalogue des variétés de l'OIV après une longue période de développement et des procédures d'admission approfondies. Si ces variétés sont inscrites au catalogue des variétés de l'OIV, elles peuvent également être ajoutées à la liste des variétés autorisées pour cette IGP.

Cette modification est une modification standard, étant donné qu'elle ne concerne pas la dénomination de l'IGP, la catégorie de produits, le lien ou les restrictions en ce qui concerne la commercialisation.

DOCUMENT UNIQUE

1. **Dénomination(s)**

«Limburg»

2. **Type d'indication géographique**

IGP – Indication géographique protégée

3. **Catégories de produits de la vigne**

1. Vin

4. Vin mousseux

5. Vin mousseux de qualité

⁽¹⁾ JO L 9 du 11.1.2019, p. 2.

8. Vin pétillant
9. Vin pétillant gazéifié

4. Description du ou des vins

1. Catégorie «vin» 1: vin

DESCRIPTION SUCCINCTE

—

Caractéristiques organoleptiques

Les vins blancs sont frais et très fruités, avec des notes vertes et essentiellement tropicales.

Les vins rouges sont charnus et se caractérisent par des arômes de fruits noirs.

Caractéristiques analytiques

Les caractéristiques suivantes sont décrites en utilisant les définitions en vigueur dans la réglementation de l'Union européenne/dans les arrêtés ministériels néerlandais:

- titre alcoométrique total maximal;
- acidité volatile maximale;
- teneur maximale totale en anhydride sulfureux;
- enrichissement maximal, désacidification et, sous réserve d'approbation, acidification.

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	6,5
Acidité totale minimale	59,85 milliéquivalents par litre
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre)	

2. Catégorie «vin» 4: vin mousseux

DESCRIPTION SUCCINCTE

Caractéristiques organoleptiques

Les vins blancs sont frais et très fruités, avec des notes vertes et essentiellement tropicales.

Les vins rouges sont charnus et se caractérisent par des arômes de fruits noirs.

Caractéristiques analytiques

Les caractéristiques suivantes sont décrites en utilisant les définitions en vigueur dans la réglementation de l'Union européenne/dans les arrêtés ministériels néerlandais:

- titre alcoométrique total maximal;
- acidité volatile maximale;
- teneur maximale totale en anhydride sulfureux;
- enrichissement maximal, désacidification et, sous réserve d'approbation, acidification.

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	6,5
Acidité totale minimale	59,85 milliéquivalents par litre
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre)	

3. Catégorie «vin» 5: vin mousseux de qualité

DESCRIPTION SUCCINCTE

Caractéristiques organoleptiques

Les vins blancs sont frais et très fruités, avec des notes vertes et essentiellement tropicales.

Les vins rouges sont charnus et se caractérisent par des arômes de fruits noirs.

Caractéristiques analytiques

Les caractéristiques suivantes sont décrites en utilisant les définitions en vigueur dans la réglementation de l'Union européenne/dans les arrêtés ministériels néerlandais:

- titre alcoométrique total maximal;
- acidité volatile maximale;
- teneur maximale totale en anhydride sulfureux;
- enrichissement maximal, désacidification et, sous réserve d'approbation, acidification.

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	6,5
Acidité totale minimale	59,85 milliéquivalents par litre
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre)	

4. Catégorie «vin» 8: vin pétillant

DESCRIPTION SUCCINCTE

Caractéristiques organoleptiques

Les vins blancs sont frais et très fruités, avec des notes vertes et essentiellement tropicales.

Les vins rouges sont charnus et se caractérisent par des arômes de fruits noirs.

Caractéristiques analytiques

Les caractéristiques suivantes sont décrites en utilisant les définitions en vigueur dans la réglementation de l'Union européenne/dans les arrêtés ministériels néerlandais:

- titre alcoométrique total maximal;
- acidité volatile maximale;
- teneur maximale totale en anhydride sulfureux;
- enrichissement maximal, désacidification et, sous réserve d'approbation, acidification.

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	6,5
Acidité totale minimale	59,85 milliéquivalents par litre
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre)	

5. Catégorie «vin» 9: vin pétillant gazéifié

DESCRIPTION SUCCINCTE

Caractéristiques organoleptiques

Les vins blancs sont frais et très fruités, avec des notes vertes et essentiellement tropicales.

Les vins rouges sont charnus et se caractérisent par des arômes de fruits noirs.

Caractéristiques analytiques

Les caractéristiques suivantes sont décrites en utilisant les définitions en vigueur dans la réglementation de l'Union européenne/dans les arrêtés ministériels néerlandais:

- titre alcoométrique total maximal;
- acidité volatile maximale;
- teneur maximale totale en anhydride sulfureux;
- enrichissement maximal, désacidification et, sous réserve d'approbation, acidification.

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	6,5
Acidité totale minimale	59,85 milliéquivalents par litre
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre)	

5. **Pratiques vitivinicoles**

5.1. *Pratiques œnologiques spécifiques*

BLANC => vendange, calibrage, pressurage, préclarification, fermentation, clarification/maturation, mise en bouteille

ROUGE => vendange, calibrage, foulage/équeutage, macération de la peau, pressurage, fermentation lactique, clarification/maturation, mise en bouteille

5.2. *Rendements maximaux*

1. Cépages blancs

100 hectolitres par hectare

2. Cépages rouges

85 hectolitres par hectare

3. Cépages Dornfelder

100 hectolitres par hectare

6. **Zone géographique délimitée**

Province du Limbourg, délimitée par les frontières provinciales définies par la Constitution.

7. **Cépages**

Accent N

Acolon

Allegro N

Auxerrois B

Bacchus B

Baco noir

Baron N

Bianca B

Birstaler muscat

Bolero N

Bronner B

Cabaret Noir N (VB-91-26-4)

Cabernet Blanc B (VB-91-26-1)

Cabernet Cantor N

Cabernet Carbon N

Cabernet Carol N

Cabernet Cortis

Cabernet Cubin

Cabernet Dorio

Cabernet Dorsa

Cabernet Franc N

Cabernet Jura

Cabernet Mitos

Cabernet Sauvignon

Cabertin N (VB-91-26-17)

Calandro N

Calardis Blanc B

Carmenere
Chardonnay B
Dakapo
Divicio N
Divona B
Domina N
Dornfelder N
Dunkelfelder N
Excelsior
Faber B
Felicia B
Florental N
Frühburgunder N
Gamaret N
Gamay N
Gewürztraminer Rs
Golubok N
Hegel
Helios
Hibernal B
Huxelrebe B
Hölder B
Johanniter B
Juwel B
Kerner B
Kernling B
Landal N
Laurot N
Léon millot N
Maréchal Foch N
Melody
Merlot
Merzling B
Meunier N
Monarch
Morio muscat B
Muscaris B
Muscat Blanc
Muscat Bleu
Müller thurgau B
Orion B
Ortega B
Palatina
Phoenix B

Pinot Grigio
Pinot Gris G
Pinot blanc B
Pinot noir N
Pinotin N
Plantet N
Polo Muscat B
Portugiezer N
Prior N
Rayon d'or B
Reberger
Regent N
Reichensteiner B
Riesling B
Rinot B
Rondo N
Roter Elbling Rs
Ruländer G
Saphira N
Satin Noir N (VB-91-26-29)
Sauvignac B (Cal 6-04)
Sauvignon Blanc B
Sauvignon Soyhieres B (VB-32-7)
Sauvitage B
Scheurebe B
Schönburger Rs
Seyval B
Siegerrebe Rs
Silcher B
Sirius
Solaris
Souvignier Gris
St. Laurent
Staufer
Sylvaner B
Syrah
Tempranillo
Villaris B
Viognier B
Würzer B
Zweigeltrebe N

8. Description du ou des liens

8.1. Zone géographique: description et climat

Les collines du sud du Limbourg sont le résultat de l'action combinée de la tectonique, de la sédimentation et de l'érosion. L'extrême sud-est de la province se caractérise par des collines, dont le plus haut sommet, le Vaalserberg, culmine à environ 323 m au-dessus du zéro marin d'Amsterdam, avec au sud et au sud-est du calcaire, du grès ou de l'argile crétacée, souvent recouverts de sols limoneux. Du sud au centre et au nord, le long de la Meuse, se trouvent des sols de bord de rivière, du limon et du sable, recouvrant principalement du sable et du gravier de rivière. Plus au sud et au centre, les sols sont principalement constitués de loess, alternant avec du limon sur sable et gravier de rivière; au centre et au nord, ils se composent de sable fin (limoneux) (sables de couverture).

Le climat se caractérise par:

- des précipitations moyennes de 808 mm/an;
- 1 561 heures d'ensoleillement par an (à Maastricht);
- une température moyenne de 10,2 °C pendant l'année et de 17,5 °C en été;
- un écart de 9,3 °C entre les températures diurnes et nocturnes en septembre.

8.2. Lien causal

Le climat permet d'obtenir des rendements plus élevés, avec une maturité suffisante. La maturité se traduit par des vins blancs frais et très fruités, assortis essentiellement de notes tropicales, et par des vins rouges aux arômes de fruits noirs.

9. Autres conditions essentielles (conditionnement, étiquetage, autres exigences)

Cadre juridique

La réglementation de l'Union.

Type de condition supplémentaire

Dérogation relative à la production dans la zone géographique délimitée.

Description de la condition

Zone de proximité qui s'applique à la production de vin.

En ce qui concerne la zone de production pour la fabrication du vin (vinification), toutes les provinces néerlandaises sont par définition de proximité.

Lorsque le vin de base a été produit dans la zone d'IGP ou dans une zone de proximité, une partie de ce vin de base ou le volume total peut être mis en bouteille à façon sous forme de vin pétillant ou de vin mousseux.

Cette opération peut intervenir en dehors de la zone d'IGP ou dans une zone de proximité tout en conservant la dénomination de l'IGP. Dans ce cas, l'étiquette doit également indiquer l'embouteilleur à façon, éventuellement au moyen d'un numéro de code (Mis en bouteille par.....pour.....).

Cadre juridique

La réglementation de l'Union.

Type de condition supplémentaire

Dispositions supplémentaires concernant l'étiquetage.

Description de la condition

La dénomination suivante, relative à une zone moins étendue qui relève de la zone de l'IGP «Limburg», peut être utilisée avec la dénomination «Limburg» si au moins 85 % des raisins utilisés proviennent de cette zone:

- Zuid-Limburg

Lien vers le cahier des charges

https://www.rvo.nl/sites/default/files/2023-06/BGA_Limburg_productdossier_2023.pdf